

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA SANTE ET DE POPULATION
DE LA WILAYA D'EL MEGHAIER

Numéro d'identification fiscale : 422016000057048

2026 جويلية 15

MISE EN DEMEURE N° 02

La Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya d'EL MEGHAIER : cité administrative - 01-novembre 1954 El-Meghaier .mise en demeure N° 02 à la société : **SARL NEO MED TECHNOLOGIE – BISKRA** – située à : **Zone ouest lots communal Beni Morah 2 –BISKRA**. Titulaire du marché n° : 01/2026 en date du : 14/06/2026, relatif à l' " **Acquisition des Equipements Médicaux Collectifs aux Profits du L'hôpital 120 Lits Djamaa**".

Lot N°05 : EQUIPEMENTS BLOC OPERATOIRE

Lot N°06 : EQUIPEMENTS DE REANIMATION

- le délai de la Fournitures est 11 jours.
- Ordre de service n° 01 portant la notification marchée, en date de 14/06/2026.
- Ordre de service n° 02 relatif au démarrage de la Fourniture, en date du 14/06/2026.
- Compte tenu du délai d'exécution du marché, estimé d'onze (11) jours.
- En vue du non-respect des exigences de la Fourniture.
- Compte tenu des justifications non fondées fournies dans votre correspondance n°17 du 18/06/2026, dans laquelle vous demandez la suspension du service.
- En raison de l'absence de la réponse à mise en demeure N° 01 du 08/07/2026 .publié ELjanoub elkabir
- Le délai pour la mise en demeure est (03) jours.

En cas de non-exécution des dispositions du présent mis en demeure dans les délais impartis, la société sera soumise aux procédures légales prévues au marché, notamment celles énoncées dans le décret présidentiel n° 15/247 du 16 septembre 2015 relatif à la réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété, ainsi qu'aux conditions générales et particulières dudit contrat.

Le présent mis en demeure sera publié au Journal officiel des marchés publics, dans deux quotidiens nationaux et dans un journal en ligne diffusé sur l'ensemble du territoire national. Il sera également communiqué à l'entité contractante.

Le délai de mise en œuvre du présent mise en demeure à compter de la date de sa première publication au Journal officiel des marchés publics ou dans la presse nationale ou les journaux électroniques